



SMICTOM du Chinonais (Siren : 253700454)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Chinon
Arrondissement	Chinon
Département	Indre-et-Loire
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	03/11/1980
Date d'effet	03/11/1980

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Philippe MASSARD

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	24 place Jeanne d'Arc
Numéro et libellé dans la voie	BP 203
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	37502 CHINON CEDEX 2
Téléphone	
Fax	
Courriel	sictom-du-chinonais@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	77 508
Densité moyenne	54,95

Périmètres

Nombre total de membres : 4

- Dont 4 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
37	CC Chinon, Vienne et Loire (200043081)	CC
37	CC Touraine Ouest Val de Loire (200072981)	CC
37	CC Touraine Val de Vienne (200072668)	CC
37	CC Touraine Vallée de l'Indre (200072650)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés</p> <p><i>Le syndicat exerce en lieu et place de toutes les communautés de communes membres les compétences suivantes : Usine de traitement : - La construction, l'extension et l'exploitation d'unités de traitement des déchets ménagers et assimilés (incinération, compostage, etc...) et valorisation des sous produits divers, en provenance des communes adhérentes, et éventuellement d'autres zones par le biais de conventions et/ou de toute autre installation de traitement. - Le traitement des déchets autres que les ordures ménagères (déchets industriels banals etc...), sous réserve de compatibilité avec le système de traitement mis en place. - La commercialisation des sous produits issus des installations de traitement (vapeur, condensats, composts, etc...). Centre d'enfouissement technique : - Création, extension, gestion, exploitation de décharges, centres d'enfouissement techniques (C.E.T.), ou toute installation complémentaire de traitement nécessaire à l'exploitation. Collecte des déchets : - Collectes normales ou sélectives des déchets ménagers et assimilés, déchets ménagers encombrants, ainsi que transfert et commercialisation des déchets bruts, recyclables ou ultimes. - Equipements complémentaires à la collecte des déchets : construction - gestion de centres de tris, centres de transferts, etc..</i></p> <p><i>Déchèterie : - Missions d'études et de coordination pour les déchèteries. Mise en oeuvre d'études : - Mise en ?uvre des études nécessaires pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés et des ouvrages nécessaires.</i></p> <p><i>Adhésion à un autre Syndicat : - Adhésion à un autre Syndicat Mixte ayant des compétences en matière de collecte et de traitement de déchets. Le syndicat est habilité à exercer les compétences à caractère optionnel suivantes : Déchèterie : - création de déchèteries - gestion de déchèteries.</i></p> <p>Par substitution</p>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2021 - millésimée 2018)